

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 98 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 88 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 6 Absent(s) excusé(s) : 10 Absent(s) : 1</i>
---	--	--

Date de convocation : 2 mars 2021

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 8 mars 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Denis SCHAMING.

Point n° 2021-03-08-CC-2 :

Motion pour le maintien du siège de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est à Metz.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

L'article 42 de la loi Pacte, adoptée au Parlement le 11 avril 2019, a entériné la fusion des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales au sein de structures régionales à partir du 1^{er} janvier 2021.

Dans ce cadre, certains élus se sont opposés à la fusion des Chambres départementales du Grand Est, au prétexte que celles régies par le droit local alsacien-mosellan bénéficieraient d'un pouvoir décisionnaire disproportionné dans la gouvernance de la nouvelle Chambre régionale par rapport à leur contribution financière.

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des petites et moyennes entreprises, Monsieur Alain Griset, a décidé de confier au service du contrôle général économique et financier une mission d'audit visant notamment à préciser les modes de gouvernance de la nouvelle Chambre régionale pour garantir un meilleur équilibre en son sein.

Le 9 février dernier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est a adopté à une très forte majorité, lors de son assemblée générale d'installation, une délibération faisant de Metz son nouveau siège régional.

Le Conseil métropolitain se réjouit de cette prise de décision. Il n'est pas sans intérêt de rappeler combien notre territoire a souffert de différentes restructurations et suppressions de services de l'Etat depuis 2008.

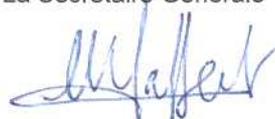
Or, suite à cette décision, certains élus remettent en cause non seulement l'équilibre de la gouvernance de la Chambre régionale mais également le principe même de son implantation à Metz.

Il semble primordial de rappeler que les deux sujets sont strictement indépendants l'un de l'autre et qu'un mélange des genres en la matière ne saurait aboutir à autre chose qu'à une plus grande instabilité institutionnelle.

De cette tentative de déstabilisation ne pourraient naître que des difficultés supplémentaires sur le plan politique et institutionnel dans une région Grand Est déjà fortement chahutée par la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Par cette motion, le Conseil métropolitain s'engage aux côtés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est et soutient sa décision d'implantation de son siège à Metz.

Pour extrait conforme
Metz, le 9 mars 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points 1 et 2
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	EXCUSE	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BOHR	Timothee	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Pour
BOUVET	Xavier	Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	EXCUSEE en début de séance pouvoir à Madame Martine NICOLAS	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville	pas installé points 1 et 2	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points 1 et 2
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz		Pour
GROSDIDIER	François	Metz		Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	EXCUSEE - pouvoir à M. Claude VALENTIN (absent en début de séance)	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LALOUX	Grégoire	Metz		Pour
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz	EXCUSEE en début de séance pouvoir à Madame Doan TRAN	Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points 1 et 2
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz	EXCUSE pouvoir à Monsieur Jérémy ROQUES	Pour
MARX	Sébastien	Metz		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz		Pour
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
REISS	Guy	Metz	EXCUSE pouvoir à Monsieur Laurent DAP	Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote des points 1 et 2
STEMART	Anne	Metz	ABSENTE	
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	EXCUSE - pouvoir à Monsieur François GROSDIDIER	Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte	EXCUSE - représenté par Monsieur Dominique BRIOUX	Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	EXCUSE en début de séance	
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	EXCUSE - pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOHL	Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20210308-03-2021-DC2-DE

Numéro de l'acte : 03-2021-DC2
Date de décision : lundi 8 mars 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Motion pour le maintien du siège de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est à Metz
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/03/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210308-03-2021-DC2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS CONSEIL votes points 1 et 2.pdf

Historique :

09/03/21 15:55	En cours de création	
09/03/21 15:57	En préparation	Catherine DELLES
10/03/21 08:31	Reçu	Catherine DELLES
10/03/21 08:31	En cours de transmission	
10/03/21 08:31	Transmis en Préfecture	
10/03/21 08:33	Accusé de réception reçu	